

PREMIER DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE	
Un an.....	\$ 3 00
Huit mois.....	2 00
Six mois.....	1 50
Quatre mois.....	1 00
L'abonnement est payable d'avance.	
EDITION ET ADRESSE	
Un an, au comptant.....	\$ 1

ERNEST LAUD, Editeur-propriétaire

BUREAUX : 92 Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne).....	\$ 0 1
Autres insertions, si publiées tous les jours.....	0 05
Trois fois par semaine.....	0 06
Deux fois par semaine.....	0 07
Avis de naissances, mariages, décès.....	0 25
Toutes lettres, communications, etc., ayant rapport aux affaires d'administration, doivent être adressées à M. Ernest Laud, 92 Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec; et toutes communications concernant la rédaction doivent être adressées à M. Ernest Laud ou à M. ULRIC BARTHE.	

ULRIC BARTHE, Rédacteur

L'ELECTEUR

QUÉBEC, 20 SEPTEMBRE 1894

LE DERNIER LIVRE

"De la Preuve en matière civile et commerciale"

Par l'hon. F. Langelier L.L.D.C.R.

La publication du Code Civil a rendu facile et accessible à tous l'étude du droit; mais il n'en est pas moins certaines parties qui sont encore particulièrement ardues, soit qu'elles contiennent des lois nouvelles incomplètement harmonisées avec l'ensemble de notre législation, soit que les sources variées d'où elles sont tirées en rendent l'interprétation difficile. La connaissance des règles du droit ne suffit pas en effet pour faire un jurisconsulte; il faut en outre connaître la portée et l'application; il faut être capable de remonter aux principes et d'en suivre l'effet dans la pratique journalière des tribunaux.

S'il est une partie du Code Civil qui demande cette espèce d'initiative personnelle, c'est bien le chapitre de la preuve. Il est tiré en partie du vieux droit français, en partie du droit anglais, et à ces deux sources on a ajouté un grand nombre de modifications par nos statuts. Il en résulte que les auteurs français et anglais sur cette matière sont également incomplets et insuffisants pour nous, et qu'on est exposé à des erreurs à cause de la différence qu'il y a entre ces auteurs et notre propre législation. Bien que cela puisse surprendre à première vue, le système de preuve du droit français et celui du droit anglais sont peut-être mieux connus l'un que l'autre. C'est que nos lois sur la preuve n'ont jamais été commentées et que l'on se sert tous les jours ici dans la pratique des auteurs français ou anglais sur cette matière.

Et pourtant l'on sait au Barreau que, s'il est un sujet pratique par excellence, c'est bien celui de la preuve. Les auteurs traitant de droit peuvent se présenter dans quelques procès; mais celle-ci se présente dans toutes les causes, car elle tient à la procédure aussi bien qu'au fond du droit. De plus on peut à la rigueur étudier les points de droit à mesure que les questions se soulèvent dans la pratique. Mais la preuve, il faut la connaître d'avance; on n'a pas le temps de chercher des autorités pendant le cours de l'enquête, alors que les difficultés se présentent inopinément et demandent une solution immédiate.

Un commentaire sur les lois de la preuve était devenu une nécessité urgente, non seulement pour l'étudiant, mais pour le praticien. Le livre de M. Langelier vient donc combler une lacune depuis longtemps sentie dans nos bibliothèques de droit. Comme le dit l'auteur dans sa préface: "Il n'y a pas de partie de notre droit qui ait, autant que la preuve, besoin d'être étudiée, et d'être l'objet d'un travail suivi et soigné. On a lieu d'être étonné que personne n'ait songé à écrire un ouvrage sur ce sujet si important et si difficile."

Les grandes divisions de l'ouvrage sont les suivantes: la Première Partie traite des faits dont on est dispensé de faire la preuve; la Seconde, de la preuve proprement dite, c'est-à-dire, des faits à prouver et de la manière d'y procéder. Cette dernière partie, la plus importante, comprend la preuve écrite, la preuve orale et l'enquête.

L'auteur parle d'abord des faits qu'on remarque devant les tribunaux, mais qu'on est dispensé de prouver. Ce sont ceux que le juge est censé connaître, ceux que les parties admettent et ceux que la loi présume.

En traitant du second ordre des faits, il expose la question de l'aveu qui dans notre jurisprudence diffère de l'aveu tel qu'on l'entend en France. Cette différence vient de la pratique et de l'infiltration insensible de droit anglais dans notre procédure. La valeur de l'aveu extra-judiciaire dépendant de la manière dont il est prouvé et des circonstances dans lesquelles il est fait, l'appréciation en est laissée nécessairement en grande partie au juge chargé de décider le procès.

Il s'est donc produit des changements dans la pratique avec le temps, les déclarations des parties en dehors de la cause étant traitées comme une preuve complète généralement, comme cela a lieu dans le droit anglais, bien que strictement il ne doit en être ainsi que des déclarations faites dans le but de faire preuve. Il en est de même d'ailleurs dans notre pratique des lettres missives qu'on accepte comme aveu sans faire une grande différence entre une lettre d'affaire et une lettre privée. C'est le même principe qui doit régir les deux cas. La lettre est la preuve de l'aveu, et l'aveu a plus ou moins de force suivant les circonstances où il est fait.

La question de l'indivisibilité de l'aveu offre aussi un certain intérêt en ce qu'il y a le code met sur le même pied l'aveu judiciaire et l'aveu extra-judiciaire. Il nous semble qu'au lieu d'être un progrès, ceci est un pas en arrière. On devrait, pour être d'accord avec notre système de preuve, laisser au juge la liberté d'apprécier l'aveu comme toute autre partie de la preuve. Il suffit que le juge soit tenu de recevoir

l'aveu complet, il devrait être libre d'en croire ce qu'il juge à propos, suivant l'ensemble de la preuve.

Le livre Troisième traite des présomptions et de la chose jugée. Cette question n'offre rien de nouveau; elle reste à peu près ce qu'elle était dans le droit romain. Elle n'en forme pas moins une des parties difficiles du droit, et l'exposé qu'en fait M. Langelier est à la fois concis et complet.

La partie vraiment intéressante et pour ainsi dire originale de l'ouvrage est contenue dans la Deuxième Partie qui traite de la preuve proprement dite. Le Livre Premier expose la preuve connue à tous les systèmes de preuve sur la question de savoir qui doit prouver et ce qu'il faut prouver.

Le Livre Deuxième est consacré tout entier à cette difficile règle du droit anglais, incorporée dans notre Code Civil (Art. 1204) et qui exige qu'on fasse la meilleure preuve dont on est capable. Ce livre est susceptible. Ce livre est tiré tout entier de Taylor, car, comme le fait remarquer l'auteur dans sa préface, au lieu d'aller chercher des autorités dans la jurisprudence directement, ce qui serait d'une utilité douteuse, vu la difficulté de se procurer les rapports judiciaires anglais et le manque de clarté qui en résulterait, il préfère suivre Taylor, qui n'est rien autre chose d'ailleurs qu'un recueil de jurisprudence comparée.

Mais en abrégant Taylor et en y ajoutant la jurisprudence canadienne, et surtout en coordonnant le tout, il est certain que M. Langelier a rendu clair ce qui, dans Taylor, n'est qu'une compilation où les contradictions se rencontrent à toutes les pages. Ce n'est pas à Taylor que le reproche s'adresse, c'est à la jurisprudence elle-même qui varie ses décisions suivant l'usage: *circumstances alter cases*.

Cette règle de la meilleure preuve, qui n'existe pas dans le droit français, du moins comme principe expressément formulé, crée des difficultés dans l'application; car on trouve dans le droit français certaines règles reproduites par notre code et qui sont des conséquences de ce principe. Un de ces cas est celui du paragraphe 6 de l'article 1233 qui permet de prouver un fait par témoins quand l'écrit qui le constate est perdu. Dans l'article 1233, cette règle est applicable aux cas où la preuve par témoin n'est pas déjà permise pour d'autres raisons. Mais la règle de l'article 1204 est générale. A première vue, les deux articles paraissent énoncer la même règle, mais il y a des différences dans les conditions exigées par le droit français et par le droit anglais, et il est difficile de déterminer lequel des deux doit l'emporter dans certains cas.

Le Chapitre Premier du Livre Troisième traite de la preuve littérale. Il en expose la constatation de l'existence de règles spéciales à notre droit et qui sont, il faut le dire, tout à l'avantage de notre système. Tout ce qui facilite la preuve, sans nuire aux moyens de la contrôler, doit être considéré comme un progrès et un bienfait pour les plaideurs; ainsi l'admission des copies d'actes de notaire ou autres actes publics comme preuve authentique est certainement de cette nature. Dans le droit anglais, on n'admet même pas l'original sans preuve orale; dans le droit français, on admet l'original, mais pas la copie. L'usage journalier que nous faisons des copies d'actes devant les tribunaux suffit pour démontrer l'utilité de notre loi sur ce point et sa supériorité sur les autres. Le danger qu'elle offre est nul; car il serait si facile de découvrir et de donner toute tentative de fraude qu'il est à peu près impossible qu'il s'en commette, et l'on considère pour ainsi dire les faits prouvés par de telles copies comme s'ils étaient admis par les deux parties. Et il le sont en réalité du moment que les copies d'actes ne sont pas attaquées en faux.

Il se présente dans ce chapitre, et dans le suivant, qui traite de la preuve testimoniale, des questions controversées où les opinions soutenues par le savant professeur n'ont pas encore été fixées par la jurisprudence. Ainsi celle de savoir quelle preuve font les actes authentiques et les actes sous seing privé vis-à-vis des tiers dans notre droit présente des difficultés sérieuses, et l'on trouverait beaucoup à dire en faveur de l'opinion contraire à celle adoptée par l'auteur.

Le Chapitre Deuxième de ce Livre Troisième est bien la partie la plus intéressante de l'ouvrage. Cela peut surprendre d'abord, si l'on considère que la preuve testimoniale est prohibée en règle générale. Mais, s'il est vrai de dire qu'il n'y a pas de règle sans exception, c'est bien le cas pour cette règle. Il suffit de voir ce qui se passe tous les jours devant nos tribunaux pour se convaincre que, bien que la preuve par témoins soit prohibée, il n'est cependant presque pas de procès dans lesquels on n'entende pas de témoins.

Mais la raison en est bien simple, et ceci démontre la sagesse du législateur en prohibant la preuve par témoins, on force les parties à faire des écrits; et comme les procès naissent précisément des contradictions de la preuve orale et de l'absence de preuve écrite, l'effet de cette prohibition est d'empêcher un grand nombre de procès, et non pas absolument d'empêcher la preuve orale dans les procès. C'est là d'ailleurs la raison donnée par les rédacteurs de l'Ordonnance de Moulins pour introduire cette prohibition.

De plus, les exceptions à la règle, énumérées dans l'article 1233, sont si nombreuses et si importantes que la preuve orale reste nécessairement le moyen le plus fréquent de constater les faits devant les tribunaux. A l'impossible nul n'est tenu, la loi permet donc d'entendre des témoins chaque fois que la preuve écrite est impossible. Or, elle n'est possible que pour constater les

faits juridiques, ceux qui sont destinés à ordonner, à modifier ou à éteindre des obligations, comme les contrats. Tous les autres faits, les faits purement matériels, peuvent donc se prouver par témoins. C'est là le résumé de cet article 1233, l'un des plus pratiques qui soient dans le Code.

Le chapitre Troisième est consacré à l'article 1234 qui ne permet pas de contredire un écrit par une preuve orale. Cet article, tiré à la fois du droit anglais et du droit français, est rédigé dans les termes employés par les auteurs, est d'une interprétation difficile. La jurisprudence l'a généralement interprété conformément au droit français, sauf dans les affaires commerciales. Cependant M. Langelier est d'opinion que la rédaction de l'article doit faire adopter l'interprétation conforme au droit anglais. Il y aura sans doute encore bien des procès sur ce point.

Une autre matière importante est celle de l'article 1235 traitée dans le chapitre quatrième. C'est la peut-être la question qui a fourni le plus de controverse de toutes celles que l'auteur traite. Il suffit d'examiner la jurisprudence pour s'en convaincre. Sur aucun sujet les tribunaux ne se sont contredits d'une manière plus flagrante que sur l'application du statut des fraudes et de l'acte de Lord Tenterden dont est tiré cet article 1235.

Le Livre Quatrième est consacré lui aussi tout entier à la preuve testimoniale, mais uniquement à la question de procédure, l'enquête. Elle est d'une importance considérable, car l'on peut dire ici que la forme emporte le fond. Le chapitre septième, surtout, qui traite de l'examen des témoins, est pratique, car c'est là que se concentrent en grande partie l'intérêt des procès; et de la conduite de l'enquête dépend souvent le dénouement du litige.

Presque toutes ces règles sont tirées du droit anglais; et ce n'est pas un service ordinaire rendu au Barreau, surtout au jeune Barreau, que d'avoir résumé d'une manière aussi complète et aussi intéressante cette partie difficile de la pratique du droit.

Le droit anglais et le nôtre diffèrent tellement sur ce point du droit français que ce que les auteurs anglais enseignent comme habileté dans l'examen des témoins est traité par les auteurs français, d'indignes manœuvres pour suspendre la bonne foi. En France, le juge seul interroge les témoins, sans que les parties, ou leurs avocats, puissent intervenir. Or, est le meilleur système? Les deux prétent à des abus sans doute, et les deux offrent des avantages incontestables. Mais laquelle parfaite que soit la loi, elle n'a d'utilité que par la manière dont elle est mise en pratique, et c'est du juge qui préside à l'enquête que dépend en grande partie, cette efficacité. Dans notre système, si les avocats abusent des moyens que la loi leur donne, c'est au juge à les en empêcher. Ainsi, M. Langelier admet avec raison la pratique de certains avocats qui posent à différentes reprises des questions suggestives à leur témoin, sachant très bien que ces questions seront rejetées, mais comptant bien que le témoin finira par comprendre ce qu'on veut lui faire dire. Evidemment le seul remède à cela est celui que mentionne M. Langelier, et qui consiste à ne pas laisser le témoin répondre immédiatement sur le sujet sur lequel on l'interroge. Il est impossible qu'une enquête soit faite légalement, et par conséquent avec justice pour les témoins et pour les parties, si le juge n'a pas de son autorité et de sa discrétion.

Quoi qu'il en soit des systèmes d'enquête, l'expérience de tous les pays démontre qu'il ne faut rejeter aucun moyen de parvenir à la vérité, tout en conservant au tribunal toute liberté d'apprécier les moyens de preuve. Par exemple, ainsi que le fait remarquer l'auteur, la loi qui permet en Angleterre d'entendre les parties dans leurs propres causes a rencontré l'approbation générale et il serait à désirer qu'elle fût étendue à tous les procès dans ce pays.

Le Livre Cinquième est consacré aux expertis qui sont un moyen d'enquête pour certains cas spéciaux. Ce livre termine le volume.

Il est à regretter que M. Langelier n'ait pas cru devoir traiter la preuve en matière de questions d'état civil comme le font la plupart des auteurs français. C'est un sujet difficile sur lequel M. Langelier n'est pas manqué de jeter de la lumière comme il sait si bien le faire.

En somme, le grand mérite de M. Langelier, c'est d'être clair; c'est là pour ainsi dire le résumé de tout ce qu'on peut dire sur son livre. Pour en comprendre le mérite, il faut se rappeler la difficulté qu'il y a à saisir la portée de règles de droit tel que le Code les énonce, disant quelquefois dans deux mots ce qui suppose l'existence de tout un ordre de choses dont il n'est pas question, énonçant des règles dont l'application ne se conçoit qu'au moyen d'exemples, parlant toujours un langage abstrait quand l'esprit ne cherche à se fixer que sur des faits.

Pour bien exposer une matière semblable, il faut oublier le texte du code et suivre un ordre différent pour exposer les principes communs à plusieurs règles de droit. Il faut se garder de prendre pour point de départ que tout le monde connaît ces principes; il est des choses qu'on connaît, mais qu'on n'a pas toujours présentes à l'esprit et qu'il faut cependant se rappeler pour comprendre la question; c'est à l'auteur à faire ce travail pour le lecteur, s'il veut que ce dernier le suive jusqu'à la fin et comprenne sa démonstration. Voilà ce que bien des auteurs oublient.

Il peut sembler inutile d'énumérer les détails que ne contient pas un ouvrage; mais c'est quelquefois la meilleure manière d'un faire sentir les mérites, surtout ceux qui distinguent ce volume, l'ordre et la clarté.

On a souvent dit de Thiers qu'il était clair et à la portée de tous; c'était si bien admis qu'il était devenu banal de le répéter. On pourrait en dire autant de M. Langelier; et ceux qui ont eu la bonne fortune de suivre les cours du savant professeur à l'Université Laval reconnaîtront dans son ouvrage la méthode de leur ancien professeur.

C'est avant tout un ouvrage pratique; on y trouve peu de controverse. L'auteur indique la difficulté et la conclusion qu'il adopte sans passer par toute la série des opinions possibles, se contentant de citer les auteurs sur lesquels il s'appuie. Pour le droit anglais, c'est Taylor, l'auteur le plus autorisé et pour ainsi dire l'unique auteur sur cette question. Quant aux auteurs français, ce sont ordinairement Aubry et Rau et Laurent que M. Langelier cite. Il est inutile en effet la plupart du temps de chercher ailleurs ce qu'on ne trouve pas dans ces auteurs, qui reproduisent l'opinion généralement admise par les commentateurs du Code Napoléon et la jurisprudence. Il n'est pas besoin de dire que l'auteur conserve toute son autorité sur les sujets qu'il traite; car Pothier, c'est pour nous ce qu'était le droit romain pour Pothier même, le commentateur et la source de nos lois.

Le livre de M. Langelier a été imprimé à l'atelier de M. Ch. Darveau et la partie typographique est digne en tous points de la réputation de l'éditeur.

L'ouvrage est accompagné d'un index analytique préparé avec le plus grand soin. Cet index contient une analyse complète de tout le livre et facilite beaucoup les recherches, car il n'est pas de sujet traité dans l'ouvrage, que l'on n'y trouve mentionné sous différents mots suivant les points de vue auxquels on peut le considérer. On saura gré à l'auteur de ce travail consciencieux qui exempté tant de recherches inutiles quand on veut consulter le volume.

C. E. D.

Actualités

Le grand vent du Nord-Est nous a amené la première pluie d'automne. Aujourd'hui, le temps est maussade et le thermomètre notablement baissé depuis hier.

Nous apprécions avec plaisir que les agents généraux des passagers de chemins de fer qui viennent de tenir leur convention annuelle à Québec, sont ravis de leur court séjour dans nos murs.

Hier, on les a conduits à Ste-Anne de Beaupré, ils ont vu la chute Montmorency dans toute sa beauté, et ne tarissent pas d'admiration pour le paysage qui se déroulait sous leurs yeux.

Ils sont partis hier soir par le *Caroline* pour Chicoutimi, d'où ils reviendront demain soir par chemin de fer. Grâce à l'obligeance de la compagnie du Québec et Lac St-Jean, plusieurs journalistes sont partis par le train régulier de ce matin pour aller rencontrer les voyageurs à Chicoutimi et recueillir leurs impressions.

Comme nous le disions, mardi, il est important que ces distingués étrangers emportent un bon souvenir de Québec, car ce sont eux qui font le chaud et le froid pour les touristes.

Attendons-nous à un surcroît de voyageurs enthousiastes pour l'an prochain.

La compagnie du Pacifique Canadien annonce dans une autre colonne une excursion à Boston.

Les journaux de Montréal reproduisent complaisamment les diatribes de l'*Evening* contre l'Exposition de Québec.

Nous regrettons d'apprendre simultanément la mort de trois anciens concitoyens: M. Jacques Marcotte, beau-père de M. le recorder Dery, de M. Vallée, gouverneur de la prison de Montréal, et de M. P. H. Huot.

M. W. G. Wirtelle, décédé hier matin à l'âge de 76 ans. M. Portugais dit Dassyeva, manufacturier de chaussures à St-Roch.

Un officier anglais, le major Beresford, s'est suicidé hier à Halifax en se précipitant du toit de l'hôtel Halifax, d'une hauteur de cinq étages.

Les nouvelles de la guerre de Corée sont de plus en plus dramatiques. Dimanche dernier, pendant que la flotte chinoise débarquait des troupes à Yuhuan en Corée, une escadre japonaise la surprit et la coula à fond trois des plus gros cuirassés chinois.

Les dépêches de Chine parlent d'un égal nombre de vaisseaux japonais coulés à fond, mais comme on ne nomme pas les vaisseaux, on croit à une simple vantardise.

Le ministre américain en Corée, M. Sill, télégraphie que l'armée chinoise a été anéantie à Phong Yung le même jour, 16 septembre.

On dit que cette succession de désastres crée une vive panique à Pékin, et que le vice-roi Li-Hung-Chang est en disgrâce.

La discorde à Ottawa

UN PARTI TIRAILLE

Déclarations arrachées aux ministres Canadiens-français

Montréal, 20 sept.

La terre causée par les triomphes de M. Laurier dans l'Ouest avait donné aux ministres l'idée de faire eux-mêmes une campagne de ce côté. Mais le projet a dû être abandonné.

L'hon. M. Ouimet a refusé d'aller remplir les fonctions d'orateur banal de l'Est à l'Ouest.

Sir Hubert Tupper refuse également de voyager.

L'hon. M. Daly reste avec sa tournée sur les bras.

Sir John Thompson a été rappelé en ville à la deuxième page

EAUX MINÉRALES

Eau de Vichy, Celestin, par bouteille.....	25 cts
Eau de Vichy, Hospital ".....	25 cts
Eau de Vichy, St Yorre ".....	25 cts
Eau de Vichy, Grande-Grille ".....	25 cts
Eau de Vichy, Haute Rive ".....	25 cts
Eau de Hunyadi Janos ".....	25 cts
Eau de Frederichshall, grande bouteille.....	42 cts
Eau de Frederichshall, petite bouteille.....	30 cts
Eau de Contrexeville, source pavillon.....	25 cts

J. E. Livernois

ENCORE ET TOUJOURS

CHEZ

ROBITAILLE, FRERE & CIE

Pour les meilleures marchandises au meilleur marché

NOUS avons le plus bel assortiment de marchandises d'automne dans les plus hautes nouveautés.

DEPARTEMENT DES DAMES

Manteaux imperméables, nouveaux patrons, Blouses dans les derniers goûts, Canisoles, qualités supérieures, Robes à costumes, Cheviots, Priestley, Cravattes, ainsi que la plus belle variété de garnitures.

DEPARTEMENT DES MESSIEURS

Capots imperméables, Tweeds, dernières nouveautés d'automne, Serge, Drap Vénitien, Drap Castor, etc. Bon marché sans précédent dans les flanelles grises et couleurs et lainage de toutes sortes. Veuillez ne pas oublier notre GRAND JOB de couvertures blanches tout laine, le plus beau JOB de la saison. Faites part à vos amis des avantages que nous offrons et sachez en profiter vous-même.

ROBITAILLE, FRERE & CIE

207 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

Grands remerciements

AU PUBLIC

Pour l'encouragement qu'il nous a donné depuis le commencement de notre grande vente à réduction.

La foule qui se presse tous les jours à nos comptoirs est une preuve que nous donnons ce que nous promettons. Des nouveaux JOBS sont reçus toutes les semaines irrévocablement. Invitez d'immenses foules, une visite vous convaincra que nos réductions sont grandes.

Qu'on se le dise et on foule, toujours au même endroit

CHEZ

MYRAND & POULIOT

215 & 219 RUE SAINT-JOSEPH

ELEPHONE 491

T31 a-31 p.s. j. v. s.

PIERRES MOULANGE

Arrivage cette semaine:

2000 Pierres de grand choix

Provenant des deux plus célèbres carrières de France. La plus belle importation jusqu'à ce jour

Moulanges

A AVOINE, A BLE, ET BATARDS

40 ANS D'EXPERIENCE

Premier Prix, Londres, Angleterre, 1886

COMPAGNIE CHINIC

QUEBEC

VIN A LA CREOSOTE DE HETRE

DU DR POURTIER

Guérit la Consommation, la toux et la bronchite aiguës

A vendre chez tous les Pharmaciens

DEPOT GENERAL CHEZ W. BRUNET & CIE SAINT-ROCH, QUEBEC

DEMANGEAISON DE LA PEAU

EN TROIS APPLICATIONS

LA POMMADE SOLARI

Guérit les démangeaisons de la peau, même les plus acouées

En vente partout. Prix 50c la boîte. Dépôt général à la

PHARMACIE LARUE

Coin des rues St-Joseph et de l'Eglise, St-Roch, Québec

15 sept. — Jan 31 p.s.



TOUS LES PRINCIPES NUTRITIFS

Et fortifiants du Boeuf primitif

Se trouvent dans les

JOHNSTON'S FLUID BEEF

C'est un aliment d'une valeur inestimable pour le convalescent — un breuvage stimulant et fortifiant.

Nutritif, agréable et facilement digestif

4 sept. — 31 p. s.

POUR FAIRE

L'ARGENT

Pendant le temps

L'EXPOSITION

ALLEZ ACHETER UN

Phonographe

CHEZ

Allaire

Coin des rues ST-JEAN ET ST-STANISLAS Haute-Ville, Québec

EPICERIE

MODE

PROVOST & LAROSE

205 RUE SAINT-JOSEPH

Importateurs d'épicerie,

Vins & Liqueurs

A cette épicerie le consommateur trouvera toujours des marchandises de choix, des vins des meilleures marques et les dernières primeurs de la saison.

Nous cueillons au hasard parmi les articles les plus en vogue à cette époque-ci de l'année:

Langues, Corned Beef, Poullets,

Dindes, Pâté de foie gras, Sardine à la Tomate

Sardine à l'huile, Sardine aux Truffes

Thon aux Tomates

Boeuf rôti, Mouton rôti,

Lait et Café condensé, Confitures de toutes sortes,

N'oubliez pas l'adresse

CI-DESSUS

On portera aussi une attention immédiate aux commandes par téléphone

2 juil. — NO 1110

Chance Exceptionnelle

Vente en liquidation de la librairie de feu

N. S. HARDY

— A l'ancien poste bien connu —

No 10, en face de l'église N.-

Dame des Victoires

BASSE-VILLE

\$50,000 POUR \$25,000

Au clergé, aux collèges, aux communautés religieuses, aux syndics d'écoles et aux marchands d'en profiter.

Une visite est sollicitée

Vente sans réserve

J. A. LANGLAIS & Fils

Liquidateurs

8 m — 6m.

C. E. TASCHEREAU

NOTAIRE

Argent à prêter sur hypothèque ou autres garanties

Par grosses ou petites sommes

Facilités spéciales pour les fabricants et les commerçants religieux

No 116 RUE ST-PIERRE, Québec

ROSE ROUGE

— Ils vous seront bien connus. Pour l'instant, laissez-moi seulement nous remercier d'avoir bien voulu faire le voyage avec mon père, qui depuis la mort de son fils aîné, est tellement habitué à votre compagnie, qu'il ne saurait plus s'en passer... Je désire qu'il restât avec vous à Paris; mais il a prétendu que de très graves raisons l'appelaient à Femeuse, et il faut, en effet, que ces raisons, dont il ne m'a rien appris, soient graves, puisqu'elles ont en la force de lui faire surmonter l'horreur que lui inspire maintenant ce château.

— Et d'où lui vient cette horreur?... Vous ne m'en avez jamais parlé!

— Pour ne pas vous tourmenter de ce qui l'a si fort effrayé... Mais je regarde aujourd'hui comme un enfumage le silence que je vous ai gardé à ce sujet, car je vous suis doué de courage et de bon sens... Voici donc ce qui est arrivé: vous vous souvenez que, l'automne dernier, ayant à vous rendre à la cour, où vous étiez appelée par la reine-mère, vous nous avez laissés seuls à Femeuse, mon père et moi, durant le peu de jours que nous avions encore à y passer; eh bien! la veille même de notre départ, vers onze heures du soir, j'étais retiré dans mon appartement, lorsqu'un orageant, poussé dans celui de mon père, parvint jusqu'à mes oreilles... Je courus à sa chambre et y trouvai étendu sans mouvement sur le plancher à côté de son fauteuil renversé...

Lorsqu'il eut repris ses sens, il me dit en tressaillant que, tandis qu'il était occupé d'une lecture, il avait entendu une voix s'élever derrière lui, senti une main se poser sur son épaule, et que, ayant tourné la tête, il avait parfaitement aperçu l'ancien seigneur de ce manoir, le marquis de Rochevaux, tué, il y a quarante-cinq ans, dans les murs de la Saint-Barthélemy.

— Quelle étrange apparition! dit la jeune veuve devenant pensive.

— J'ai bien craint repris Gabriel que ce ne fut le signe certain d'un grand affaiblissement produit par l'âge dans les facultés morales de mon père... mais depuis lors, aucun symptôme de ce genre n'est venu confirmer mes craintes... seulement, il avait fait serment de ne jamais remettre les pieds dans ce château; et, sous le coup de la première émotion, il s'était décidé à le vendre.

Cet entretien fut interrompu par un valet, qui vint annoncer que M. Didier de Femeuse allait se mettre à table.

II

L'APPARITION

Gabriel et Armande se rendirent assis dans la salle à manger.

Rien n'égaya la physionomie des convives durant le souper. Leur conversation, contenue, un peu froide, circonspecte, n'abordait, à travers de longues silences, que des questions banales, qui permettaient à chacun de suivre assez tranquillement au fond de son âme le cours invisible et mystérieux de ses pensées. Quand le repas fut terminé, Gabriel et sa belle-sœur furent étonnés d'entendre M. Didier exprimer le désir de passer seul toute la soirée dans sa chambre, où il avait, dit-il, à s'occuper d'un travail des plus importants pour ses intérêts.

Dès qu'il fut rentré, il ferma sur lui la porte avec soin; puis, après avoir fait trois ou quatre pas, il demeura immobile au milieu de la pièce, et promena lentement ses yeux autour de lui, non sans une vive émotion mais employant toute son énergie morale à se dissimuler à lui-même la force de cette émotion, dont il semblait avoir honte. On eût dit qu'il, par son regard fixe, arrêté ongles sur chaque meuble, voulait chercher à braver une sorte de défi du cœur la terrible influence que ce lieu paraissait exercer sur son imagination.

— Insensé que j'étais! se dit-il avec une respiration gênée et bruyante; j'avais-je donc perdu la raison pour n'oser plus

me retrouver enfermé dans ces murailles? Qu'ont-elles de si effrayant? Le souvenir d'une chimère, d'une illusion de mes sens et de mon esprit! Allons! j'ai bien fait, dès mon arrivée, de passer ici un quart d'heure tout seul; il s'agissait de vaincre la première impression... maintenant que j'en ai subi victorieusement l'épreuve, je me sens à l'aise dans cette chambre... oui, fort à l'aise!

Au milieu de cette craintive inspection qu'il faisait de tous les objets contenus dans la chambre, ses yeux rencontrèrent en ce moment un grand tableau entièrement couvert d'une étoffe de laine verte; c'était le portrait en pied du marquis de Rochevaux. M. Didier donnait plus d'une raison du parti qu'il avait pris de voiler ainsi cette peinture: d'abord il prétendait avoir en elle une œuvre précieuse, une des dernières exécutées par la Primatice dans sa vieillesse; et son admiration sans bornes pour cet illustre maître lui faisait considérer comme un devoir le soin qu'il prenait de la garantir des atteintes de la poussière; ensuite, elle lui offrait les traits d'un homme qu'il avait beaucoup connu, beaucoup aimé, et l'aspect de cette figure, d'une ressemblance merveilleusement rendue par le grand artiste, réveillait toujours dans son cœur de si vifs regrets, qu'il lui convenait mieux de la contempler de temps en temps en se donnant la peine d'en soulever la voile, que de la laisser sans cesse exposée à ses regards. Telle était l'explication par laquelle il avait coutume de répondre aux questions qu'on lui adressait à ce sujet.

Or, M. Didier venait de s'apercevoir qu'un coin de l'étoffe verte s'était un peu écarté du cadre, et mettait à découvert une petite portion de la peinture. Il courut vers le tableau et le reconstruit avec une précipitation qui dénotait toute la vivacité de ses impressions.

Alors, croisant les bras sur sa poitrine, courbant son front soucieux, il se mit à parcourir la chambre à grand pas.

— Et je voulais vendre cette habitation? murmura-t-il entre ses dents d'un air irrité contre lui-même... la vendre? quand elle n'est que son seul espoir, quand elle renferme plus de richesses que n'en ont dissipés dans toute une vie, mon goût pour le luxe et les plaisirs, et ma furieuse passion pour le jeu?... Oui... oui! je le sais... j'en suis certain... je tiens le fait de la bouche même du marquis: un million d'écus a été déposé par lui dans un souterrain, de ce château, à l'époque la plus orageuse de nos guerres de religion... Un million d'écus!... avec une telle fortune, n'aurais-je pas le moyen de reconquérir en un jour tout le crédit que depuis un mois, j'ai perdu à la cour?... Que dis-je? je veux même m'y faire désirer, et n'y repaître que sur les instances, les prières, les réitérations de la reine-mère et de son fier et arrogant ministre... Ma position, loin d'être désespérée, peut donc devenir plus belle encore qu'elle ne l'a jamais été.

M. Didier fit une brusque pause dans sa promenade agitée et ses bras retombèrent avec découragement le long de son corps.

— Je suis fou, reprit-il en soupirant; dans quels rêves mon imagination va-t-elle encore se jeter? Voilà quarante-cinq ans bien comptés que je me suis vainement à la recherche de ce trésor. J'ai, pendant bien des nuits, à l'insu de mon fils, parcouru les souterrains; j'en ai sondé tous les détours, les moindres cavités; j'en ai partout fouillé la terre avec la pioche, et mes infatigables efforts n'ont abouti qu'à déjouer toutes mes espérances... Mais ajouta-t-il en reprenant sa promenade et tâchant de ranimer son ardeur, pourquoi donc ce sot ébattement? Si le succès n'a pas résolu jusqu'ici à mon attente, suit-il qu'il doivent toujours me lui?

(A suivre)

BUANDERIE

— DE —

QUEBEC

No 44 RUE SAINT-URSULE

Gérant: Ed. Charpentier

Cette Buanderie est aujourd'hui sur un meilleur pied que jamais et en mesure de satisfaire toutes les commandes les plus brèves et les plus délicates.

Téléphone au No 410 et la voirie de la

"QUEBEC STEAM LAUNDRY" ira chercher votre linge

On demande quatre bonnes repasseuses. S'ent.

Liniment Minard est le restaurateur de cheveux.

Ne Vous

fâchez pas contre la cuisinière si la pâtisserie n'est pas exactement à votre goût; ne vous

En Prenez Pas

non plus à votre femme, ce n'est pas peut-être sa faute, non plus. Cela peut provenir d'ailleurs d'un défaut de sa part.

Le saindoux est indigeste, vous le savez bien. Mais si vous voulez que

Votre

Pâtisserie, vos gâteaux, vos tartes, vos petits pains et votre pain soient toujours agréables au goût et parfaitement digestibles, achetez la nouvelle graisse de cuisine La "Cottolene" et vous rendrez heureuse votre

Femme

En vente, chez tous les épiceries, en saux de 3 et 5 livres. Fabriquée seulement par

The N. K. Fairbank Company, Rues Wellington et Anne, Montréal.

La Société des Arts

DU CANADA

(A RESPONSABILITE LIMITEE)

CAPITAL-ACTIONS: \$100,000

Société établie dans le but de répandre le goût des ARTS, d'aider et d'encourager les ARTISTES

Incorporée par lettres patentes du gouvernement du Canada le 27 février 1904

GALERIE DE TABLEAUX

Nos 1097 et 1093, rue Notre-Dame, Montréal.

Les plus riches collections du Canada

Admission gratuite

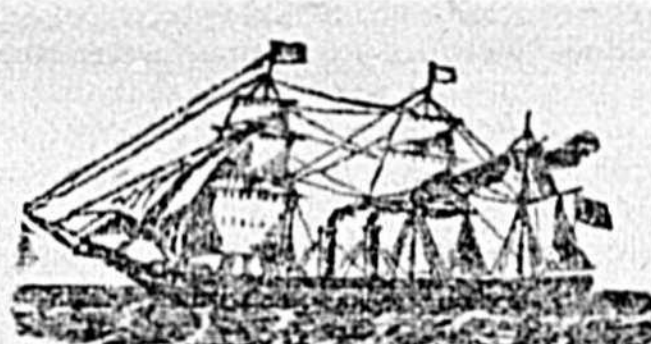
Tous les tableaux sont des originaux. Ils sont pour la plupart de l'école française, la première école moderne.

Cette société compte parmi ses membres des artistes très célèbres, tels que: FRANKS, ROCHER, ROSS, LEBLANC, LAKE, RAU, PEZANT, PETITJEAN, MARIUS ROY, SHERRER, SAUZA, CHAR-TIER, RAVANNE, SCHULLER, LIONEL, ROYER, GASTON ROULET, KUWASSER, DELORME, PAUL GUILLOT, CASTIGLIONE, GEORGES CALLOT, HUKOVAC, ANDRE COITES, BAILLE, WILLEMS, VAARBIHGT, EDMOND YON, BINET et une foule d'autres.

Soixante huit membres de cette société ont exposés au Salon de Paris. Peintures vendues à termes faciles, et distributions en lots toutes les semaines.

Prix du billet, 25c

Demandes nos catalogues et nos programmes



LIGNE ALLAN

VAPEURS DE LA MAIE ROYALE

1894-Arrangements d'été-1894

Les lignes de cette compagnie se composent de vapeurs à double hélice, construits sur la Clyde

trouvent en fer et en acier. Ils sont construits en compartiments étanches, ne sont pas susceptibles en force, vitesse et confort, et sont pourvus de toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer.

Service de la Malle entre Liverpool, Londonderry, Québec et Montréal

De	Vapeurs	De	De
Liverpool	Montreal	Quebec	
2 août	Sardinian	13 août	19 août
9 "	"Num. dian	20 "	
16 "	"Parisian	1 sept.	25 sept.
23 "	"Mongolian	8 "	
30 "	"Sardinian	15 "	21 sept.
6 sept.	"Parisian	22 "	
13 "	"Mongolian	29 "	5 oct.
20 "	"Sardinian	6 oct.	12 oct.
27 "	"Parisian	13 oct.	19 oct.
3 octobre	"Mongolian	20 "	26 oct.

Prix du Passage DEPUIS QUEBEC

Cabine: \$15.00 à \$20.00
Salle à manger et les accommodations: \$20.00
Entrepreneur: \$15.00

Tous les vapeurs sont éclairés à l'électricité, et les lumières sont à la disposition des passagers à toute heure du jour et de la nuit. Salle de lecture et de jeux. Les salons sont chauffés à vapeur. L'entretien avant le nom de la compagnie indique que ce steamer n'a pas à Québec, il nous rendra à Londonderry.

Le "Laurentian" ne prend que des passagers de cabine en traversant en Europe.

Service de Londres, Québec et Montréal

De	Vapeurs	De	De
Londres	Montreal	Quebec	
2 août	Monte Vidéan	21 août	
11 "	"Brazilian	28 "	4 septembre
20 "	"Rocarian	19 septembre	
29 "	"Brazilian	18 octobre	
7 septembre	"Monte Vidéan	26 octobre	

Et régulièrement après cette date. No transport pas de passagers par cette ligne.

Service de Glasgow, Québec et Montréal

De	Vapeurs	De	De
Glasgow	Montreal	Quebec	
3 août	Sarmatian	21 août	
10 "	"Asterion	28 "	4 septembre
18 "	"Pomorian	15 septembre	
26 "	"Hibernian	22 septembre	
3 septembre	"Sarmatian	29 septembre	
10 septembre	"Asterion	28 octobre	

Et la semaine régulièrement.

Ces vapeurs ne transportent pas de passagers allant en Europe.

Billets de retour, bons pour dix mois, en la teneur de la loi.

On ne peut se procurer de lits sans payer pour un médecin d'expérience est sur chaque vapeur.

Les steamers pour Liverpool doivent laisser Québec à 9 h. a. m., le jour annoncé pour le départ.

Les connaissements sont donnés à Liverpool et à tous les ports continentaux du Canada et des Etats de l'ouest.

Pour plus amples détails, s'adresser à

17 mai 1894

Liniment Minard en vente partout.

L'ELECTEUR



Le 17 septembre 1894, les trains partant du terminus, rue St-André, Jetté Louise, Québec, et arriveront comme suit, excepté le dimanche:

DEPART DE QUEBEC

7.30 a. m. Express direct, mardi, jeudi et samedi, arrive à Roberval 6.45 p. m. et à Chicoutimi 8.00 p. m.

7.30 a. m. Express, lundi, mercredi et vendredi, arrive à Rivière-Pierre à 11.45 a. m.

4.15 p. m. Malle locale, tous les jours, arrive à St-Raymond à 6.45 p. m.

ARRIVE A QUEBEC

9.00 a. m. Malle locale, partant de St-Raymond tous les jours à 6.30 a. m.

6.40 p. m. Express partant de Rivière-Pierre, mardi, jeudi et samedi, à 2.30 p. m.

7.30 p. m. Express direct partant de Chicoutimi à 6.00 a. m. lundi, mercredi et vendredi, et de Roberval, à 8.10 a. m.

20 minutes au Lac Edouard pour prendre le lunch.

Le service direct de Québec correspond à Chicoutimi avec les bateaux à vapeur du Saguenay le mardi.

Le fret pour St-Raymond et les stations intermédiaires ne sera pas reçu à Québec avant 5 heures p. m., et pour les endroits au delà de St-Raymond après 5 heures p. m.

Billets de retour de voyageurs classés aux prix d'un simple billet, de Québec à toutes les stations au sud de Québec: Chicoutimi, Saguenay, St-Raymond, Rivière-Pierre, et au bureau de la Belgique, 4 rue de la Fabrique.

Alex. Hardy, Agent Général E. & P.

J. G. Scott, Secrétaire et Gérant.

17 septembre 1894.

CHEMIN DE FER

Québec, Montmorency & Charlevoix

COMMENCANT le 17 septembre LUNDI, le 17 mai 1894 les convois circuleront comme suit:

LA SEMAINE

Départ de Québec Arrive à St-Anne 7.30 a. m. 11.00 a. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

7.30 a. m. 11.00 a. m. 8.00 p. m. 11.00 p. m.

ILS SONT BIEN MALHEUREUX



Ceux qui sont malades et qui ont donné des sommes fabuleuses en remède inutile sont les plus malheureux êtres qui existent sur la terre. Mais aussi ne sont-ils pas coupables et ne méritent-ils pas le châtiment qui leur arrive quand ils ne veulent pas avoir recours aux remèdes naturels que la nature nous a donnés. Quand un malade a été traité pendant un certain temps avec les remèdes naturels et qu'il s'aperçoit que loin de revenir à la santé, son cas s'aggrave, il ne doit pas retarder à recourir aux remèdes qui ont des pouvoirs curatifs bien plus grands et plus prompts que les remèdes naturels. Il n'y a pas à discuter l'efficacité des remèdes naturels. Tout le monde le reconnaît et les anciens mieux que tout autre ont su en apprécier leur mérite. Aussi il faut dire que c'est grâce aux remèdes naturels que la génération qui nous a précédée était plus vigoureuse qu'aujourd'hui. Il y a moyen de revenir à la santé et de faire un usage des remèdes naturels. Ainsi, qui que vous soyez et quelle que soit votre maladie, ne manquez pas de vous servir de ces remèdes. Sachez que vous vous guérez promptement et sûrement. Pour cela cependant, il faut vous adresser à l'enseignant des vrais remèdes naturels.

J. E. P. RACICOT

No 25, RUE ST-JOSEPH, Saint-Roch, Québec.

Gervais-Hudon & Co

IMPORTATEURS DE PIANOS

HEINTZMAN CO.

MASON & RICH

DECKER

BROTHERS N.Y.

177 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

TELEPHONE 278

NOUVEAUX MAGASINS

Nos 273 & 275 rue Saint-Paul

Nous gardons le plus beau choix de voitures d'été et d'hiver, pour tous les budgets.

75 patrons différents: Expressos, Engletons, Phénixes, Burries, Gabriels, Victorins, Gladiateurs, Abordons, Lexingtons, Wagonnettes, Charrrettes ouvrières et ouvrières, Sutilles de course et de chemin, etc., etc.

Ateliers d'entretien de toutes voitures, Wagonnets et charrettes de ferme, Harnais pour buggy, etc., etc. Le seul magasin où vous trouvez un assortiment complet.

LATIMER & LEGARE

273 et 275 rue St-Paul ou 24 rue Saint-Vallier.

New Brunswick Royal

Art Union

De la province de

Nouveau-Brunswick

Capital-ACTIONS \$150,000

Incorporés pour promouvoir les Arts

Cette Compagnie distribuera parmi ses souscripteurs le

15 septembre 1894

2432 objets d'art, d'une valeur totale de \$35,115. Tous les souscripteurs ont une chance.

Le grand prix est un groupe d'objets d'art évalués à \$15,750. Billets de souscription à vendre à la New Brunswick Royal Art Union, 111 rue St-Joseph, N. B. Prix \$1.00 la pièce. En outre de la chance mensuelle de gagner un prix considérable, le porteur de 12 billets de souscription manuels concurrenciera une œuvre d'art par des artistes comme Thos Moran, N. A. Wm H. Shelton et autres.

Envoyez l'argent pour souscriptions par lettre enregistrée, mandat poste, chèque ou traite sur une banque.

New Brunswick Royal Art Union Ltd.

Circulars et informations complètes envoyées franco par la poste.

On demande des agents partout. 39 p. l.

LAVIGUEUR & HUTCHISON

Éditeurs de musique et importateurs de Pianos, Orgues, d'Eglise, de Chapelle et de salon

141

Revision des listes électorales

Toutes demandes de renseignements, et communications relatives à la revision des listes électorales du district de Québec, c'est-à-dire pour les comités et divisions électorales depuis Trois-Rivières à Gaspé inclusivement, comités situés sur les deux rives du St-Laurent, devront être faites aux sous-signes :

G. MIVILLE-DECHÈNE,
M. P. P.
AMEDEE ROBITAILLE,
Avocat.
33, rue Notre-Dame, Québec

REVISION

DES
Listes Electorales

Les électeurs libéraux de la cité de Québec peuvent se faire inscrire sur les listes électorales en s'adressant comme suit :

Saint-Sauveur. — No 144 rue Franklin.

Saint-Roch. — Anselme manufacture Boivin, rue St-Joseph.

Québec-Centre. — No 212 rue St-Jean.

Québec-Ouest. — No 33 rue Notre-Dame.

EDITION DU SOIR

JEUDI, 20 SEPTEMBRE 1894

ANNONCES NOUVELLES

Vente à l'encan.—Jacques & Cie.
Cour de Recorder.—C. Chouinard.
Cour de Circuit.—Isidore Cambray.
Paletois d'automne.—W. Vincent.
Joinston's Fluid Beef.
Huîtres.—M. Dérone.
Cour de Circuit.—Hip. Lavoie.
Cour de Circuit.—Jean Nérée Fournier.
Carrière à vendre.—La. Leclerc.
British Empire Life Assurance Co.—W. Clint.
Charbon à vendre.—Archer & Co.

Comité de Montmorency

L'assemblée qui devait avoir lieu dimanche dernier à Saint-Jean, a été ajournée à dimanche prochain à cause du mauvais temps.

Un bateau laissera le quai Champlain à 1 h. p. m., touchant à St-Laurent et St-Michel.

Tous les principaux orateurs libéraux s'y trouveront.

L'ensemble du présent numéro est tel que nous sommes forcés de remettre à demain les résolutions de condoléances de la Société St-Jean Baptiste à l'occasion de la mort de M. F. Bellois ; une étude sur le Code Municipal du juge Mathieu.

Dernières dépêches

Nouvelles de Montréal

MOUVEMENTS DE LEURS EXCELLENCES

L'ÉTAT DE SANTÉ DE M. MERCIER

MALADIE DU JUGE BABY

Arrestation d'un assassin

Suicide et accident

(De notre correspondant régulier)

Montréal, 20 sept.

Le parti vice-royal est arrivé de Québec hier soir et est descendu au Windsor. Leurs Excellences se remettront en route à 9 h. 10 ce soir pour l'Ouest. Ils arriveront à Port Arthur, Sudbury et autres endroits et arriveront à Winnipeg le 26. Ils resteront une semaine dans la capitale du Manitoba puis continueront leur course vers la côte du Pacifique, s'arrêtant en route à Regina et autres endroits. C'est la première visite officielle des Américains dans l'Ouest et il n'y a pas de doute qu'ils ne soient reçus avec pompe.

—L'hon. John Sharples et Mme Sharples sont ici en route pour Ottawa où ils vont conduire au collège deux enfants du regretté M. A. Aileyn.

M. et Mme Dobell, M. le juge Blanchet, Mme Kane, Mme Hope Sewell sont aussi au Windsor. M. et Mme Philippe Vallière, M. L. N. Carrier sont au St-Laurent Hall.

—Un enfant de 8 ans a été coupé en deux par un tramway électrique sur la rue Fullum hier soir.

—La police a arrêté hier Green le meurtrier supposé de Cosgrove, assassiné dans la nuit du 10 août.

—Les huîtres ont fait leur première apparition sur les marchés ce matin.

—Révolte bientôt étouffée hier à St-Vincent de Paul.

—Le détective Fahy est mourant au pénitencier.

—Les intimes de M. Mercier ne paraissent nullement rassurés sur le sort de l'ancien premier.

—Il pleut ici aujourd'hui.

—M. le juge Baby n'est pas mieux. Il n'est pas probable qu'il remonte sur le banc.

—Un ouvrier du nom de George Dubois est tombé dans une chaudière centrifuge qui tournait à une grande vitesse à la raffinerie Saint-Laurent, à Malcomville.

Quant la machine a été arrêtée, il ne restait plus qu'un paquet de chairs saignantes.

—Le lieutenant-gouverneur Chénail est allé hier à Okas visiter le Trappe.

—Un inconnu s'est fait sauter la cervelle hier dans la cour du collège St-Marie. On a trouvé dans les poches de ses habits des cartes d'affaires portant l'adresse A. Henrington, marchand de tabac, 2 et 4 rue St-Urbain.

A TRAVERS LA VILLE

"MA CURE D'EAU"

L'INSTITUT HYDROTHERAPIQUE DE QUÉBEC

Incursion dans le domaine du curé Kneipp

Nous annonçons pompeusement hier que nous initierions nos lecteurs aux secrets de la cure d'eau, cette thérapeutique nouvelle qui fait fureur en Europe et aux États-Unis et qui est en train de révolutionner la science médicale.

C'était peut-être promettre beaucoup plus que nous pourrions tenir.

Pour nous servir d'une expression vulgaire, souvent usitée, nous ne savons vraiment par quel bout commencer.

Avant d'entrer avec nous dans l'institut hydrothérapique que les Drs Martineau et McKay viennent d'ouvrir au No 17 de la rue Haldimand, traçons en quelques traits l'histoire de la cure d'eau.

L'origine de l'application de l'eau, loin d'être une innovation moderne comme on est généralement porté à le supposer, remonte à Hippocrate, tant il est vrai que les inventions modernes sont souvent renouvelées des Grecs, lesquels les avaient probablement renouvelés de plus anciens qu'eux. Les Arabes et le Moyen Âge laisseraient l'eau en oubli ; elle ne reparaît qu'au XVI^e siècle, mais charmée ou coiffée par des paroles magiques alors en grand crédit, pour être de nouveau complètement délaissée si nous exceptons cependant quelques tentatives infructueuses pour la remettre en faveur.

La naissance de l'hydrothérapie nouvelle ressemble à une légende ; c'est pourtant une histoire, la plus positive et la plus intéressante peut-être de toutes celles dont se compose l'ensemble de la thérapeutique.

Vers l'an 1826, le silence qui se faisait depuis assez longtemps déjà sur les applications médicales de l'eau n'était troublé que par quelques voix peu retentissantes et peu influentes. Un bruit vint d'un coin perdu de la Sibirie Autrichienne vint troubler ce silence, exciter l'attention des médecins, et réveiller l'apathie des médecins.

Dans une infime bourgade se trouvait un paysan du nom de Vincout Priessnitz, qui parcourait les villages voisins et y opérait des cures merveilleuses à l'aide de frictions avec des éponges imbibées d'eau froide.

Le bruit de ces cures franchit bientôt les limites des montagnes de la Sibirie, de nombreux établissements ne tardèrent pas à s'élever dans diverses parties de l'Europe, mais surtout en Allemagne, et depuis leur nombre s'est accru dans des proportions incalculables.

C'est d'un institut de ce genre que notre ville vient d'être dotée par deux médecins entrepreneurs : le Dr G. E. Martineau, justement de retour d'Europe où il a fait une étude spéciale de l'hydrothérapie et le Dr Mackay auquel nous devons déjà l'Institut au bi-chlorure d'or.

L'hydrothérapie consiste en l'application de l'eau, surtout sous forme de douches, comme moyen curatif. Entrons donc sans plus de préambule dans la salle de douches, le champ de bataille de l'hydrothérapie ; c'est là que sont réunies presque toutes ses armes, et laissons parler le docteur Martineau qui nous en explique le maniement.

C'est d'abord à gauche en entrant le grand bain ou piscine taillé dans un énorme bloc de granit, qui sert aux immersions totales ou partielles. Il peut être facilement rempli et vidé de façon à ce qu'en été surtout l'eau y arrive à la température froide du réservoir où la conserve.

En continuant notre visite par la gauche, nous trouvons immédiatement après la piscine, l'arène par excellence de l'hydrothérapie, la douche mobile, auquel le docteur peut donner toutes les formes utiles en changeant l'embout du tube de conduit en caoutchouc, soit en jet plein, d'un diamètre plus ou moins considérable, soit en arrosoir ou en jet brisé avec le pouce qu'on met sur la lumière du conduit par où l'eau s'échappe. Le patient se place à quelque distance et l'opérateur dirige le jet à volonté, de même que la pomme d'arrosoir au-dessus de la tête du malade qui permet d'ajouter la pluie descendante au jet horizontal.

Nous arrivons maintenant à l'appareil affecté au traitement des nombreuses maladies dont peuvent être atteints les organes situés dans le bassin ou à son alentour, appelée bain de siège ; c'est l'instrument le plus compliqué à l'usage de l'hydrothérapie : douche vaginale, utérine, rectale et périnéale, douche en cercle à eau courante pour la partie inférieure du bassin et douche en arrosoir pour les reins. Les maladies réputées incurables sont guéries par l'usage de ce bain de siège.

À droite de l'appartement, une espèce de cage nous intrigue. Le docteur nous explique que c'est le grand bain de cercle, formé de six grandes cercles percés d'une infinité de petits trous. La colonne creuse qui alimente le bain de cercle est aussi surmontée de la pomme d'arrosoir. Tous les organes dont se compose l'appareil peuvent fonctionner ensemble ou séparément, à la volonté de l'opérateur. Cette indépendance d'action est souvent utilisée.

Tous ces appareils sont approvisionnés par un système de tuyautage des plus perfectionnés, conduits à l'eau froide et à l'eau chaude, hydro-mélangeur, etc., ou qui permet au docteur de donner des bains médicaux, bains à l'eau chaude ou froide à la température et à la pression nécessaires.

De la salle de douche nous passons dans d'élegants cabinets de toilette munis de tous les petits ustensiles nécessaires et chauffés à l'eau chaude.

La timidité ou un sentiment de pudeur dont nous ne voyons pas trop la raison d'être pourrait peut-être empêcher quelques patientes du sexe féminin à suivre le traitement hydrothérapique. Ne voulant priver personne des avantages de la cure d'eau, les directeurs de l'Institut de Québec ont initié une femme au service des douches pour les personnes du sexe.

Quelles maladies peuvent être traitées par l'hydrothérapie ?

La nomenclature en est si longue que l'on peut presque dire que c'est une panacée.

Notre ami le docteur Broche, qui est en Europe depuis quelques années pour approfondir ses études sur le traitement connu sous le nom de "cure d'eau", a pu visiter tous les grands établissements hydrothérapiques de Paris.

Sa qualité de professeur de notre université de Québec lui a fait ouvrir toutes grandes les portes de ces célèbres institutions et une lettre particulière nous apprend qu'il a reçu surtout un accueil des plus cordiaux de la part du directeur de l'établissement hydrothérapique d'Anteuil, établissement qui est fréquenté, comme on le sait, par les membres des familles princières de l'Europe.

M. le Dr Broche a commencé également à suivre le climat de la Salpêtrière pour les maladies nerveuses et celle du Dr Apostoli pour les applications de l'électricité à la cure des mêmes maladies.

Il se peut qu'à la suite de ces études auxquelles il se livre déjà depuis plusieurs années, études suivies maintenant d'un examen attentif de fonctionnement des grands établissements hydrothérapiques d'Europe, M. le Dr Broche fonde ici à Québec une institution sur le même modèle.

Un éminent praticien disait : Je préférerais qu'on m'envoie tous les minéraux plutôt que la cure d'eau. Mais l'hydrothérapie est surtout employée avec succès dans les maladies chroniques et nerveuses.

Dans les instituts hydrothérapiques d'Europe on opère tous les jours de telles cures que le vulgaire est tenté de croire au miracle.

Le Dr Martineau n'est pas cependant un hydrothérapique tellement enragé qu'il veuille rejeter par-dessus bord tout le bagage d'Épiscopat. Au contraire, il jolindra les soins médicaux à la cure d'eau lorsqu'il le jugera convenable.

Belmont Retreat est à la disposition des malades qui désirent pensionner à l'Institut tout le temps de la cure.

Pour les externes, le traitement se donnera au No 17 rue Haldimand, au coin de la rue Mont Carmel, vis-à-vis le Jardin du Fort.

La Cie du pouvoir électrique de Montmorency

Grandes améliorations en perspective

Un représentant de l'Électeur a rencontré hier M. Badger, le populaire gérant de la Montmorency Electric Power Company. Naturellement, la conversation a roulé sur les affaires de la Compagnie que M. Badger dirige avec tant d'habileté.

Après avoir échangé franchement que les contribuables ont peut-être raison de se plaindre au sujet du fonctionnement de la lumière.

La Compagnie n'a pas voulu faire les choses à demi et pour remédier à cet état de choses elle avait commandé pour plus de \$35,000 d'appareils à la Compagnie Royale Électrique de Montréal. Ces appareils seraient dû être en place à la fin de juin, mais la Royale s'est fait à ses engagements.

La compagnie a fait d'autres arrangements avec la "Standard Electric Manufacturing Company", de Pittsburgh, Mass., pour des machines de trois de plus de 2,000 chevaux-vapeurs au coût de \$60,000. Ces machines ne pourront être en place avant la fin de l'hiver ; en attendant la compagnie se servira de machines de plus de 700 chevaux-vapeur qui fonctionneront avant la fin du mois, et donneront entière satisfaction pour l'éclairage de la ville.

Outre ces améliorations considérables, la compagnie a de plus contracté pour l'érection en cette ville de bureaux et d'un centre de distribution. Les travaux sont commencés lundi sous la direction de M. Walter Sherr, l'entrepreneur. Cet édifice de 95 x 60, à deux étages, sera situé au No 100, rue St-Joseph, et coûtera plus de \$15,000. Tous les fils conducteurs venant du St-Laurent à cette station d'où le pouvoir sera distribué en ville non seulement pour les fins d'éclairage, mais aussi comme moteur et calorifique.

Lorsque tous ces grands travaux seront complétés, la compagnie les poussera avec toute la célérité possible—notre ville se trouvera dotée du système d'éclairage le plus perfectionné au monde, sans égal au Canada.

La compagnie mérite des félicitations pour son esprit d'entreprise et ses efforts pour rendre aussi parfait que possible notre mode d'éclairage.

Au Conseil Central

COMITÉ D'AMUSEMENTS

Comme on le sait, le programme des amusements de la Fête du Travail n'a pu être épuisé le jour même.

Le comité des amusements du Conseil Central s'est réuni hier soir à ce sujet et il a été décidé que ces courses auront lieu sur le champ de la Q. A. A. l'un des soirs de la semaine prochaine.

Le comité a aussi décidé d'ajouter une course de un demi-mille en bicyclette, ouverte aux hommes âgés de plus de 45 ans. Premier prix, une médaille en argent par la Q. A. A. ; deuxième, un marinarier en argent, donné par l'échevin Dion ; troisième, 100 lb de farine par P. G. Bussières.

Il y aura en outre huit autres courses et amusements divers.

La fanfare des Hussards a été retenue pour la circonstance.

Les comités des voix et moyens et d'amusements se réuniront vendredi soir à la salle Montcalm, pour fixer définitivement le jour de ces sports.

L'ELECTRIQUE DE NOUVEAU SUR LE TAPIS

Pourparlers pour l'achat d'un pouvoir puissant

Nous n'entendons pas parler depuis quelque temps de l'électricité élevée de Québec, mais la compagnie ne reste pas inactive.

Demande a été faite au conseil municipal de Beauport pour droit de passage et le conseil se réunit ce soir pour prendre cette question en considération.

Nous croyons aussi savoir que la compagnie est en pourparlers pour l'achat du pouvoir des Trois Sauts, aussi puissant, dit-on que la chute Montmorency elle-même.

Tout indique que nous aurons au moins avant la fin de la prochaine belle saison un Électrique de Québec au Saint-Montmorency.

Un médecin québécois en Europe

Notre ami le docteur Broche, qui est en Europe depuis quelques années pour approfondir ses études sur le traitement connu sous le nom de "cure d'eau", a pu visiter tous les grands établissements hydrothérapiques de Paris.

Sa qualité de professeur de notre université de Québec lui a fait ouvrir toutes grandes les portes de ces célèbres institutions et une lettre particulière nous apprend qu'il a reçu surtout un accueil des plus cordiaux de la part du directeur de l'établissement hydrothérapique d'Anteuil, établissement qui est fréquenté, comme on le sait, par les membres des familles princières de l'Europe.

M. le Dr Broche a commencé également à suivre le climat de la Salpêtrière pour les maladies nerveuses et celle du Dr Apostoli pour les applications de l'électricité à la cure des mêmes maladies.

Il se peut qu'à la suite de ces études auxquelles il se livre déjà depuis plusieurs années, études suivies maintenant d'un examen attentif de fonctionnement des grands établissements hydrothérapiques d'Europe, M. le Dr Broche fonde ici à Québec une institution sur le même modèle.

Notre ami le docteur Broche, qui est en Europe depuis quelques années pour approfondir ses études sur le traitement connu sous le nom de "cure d'eau", a pu visiter tous les grands établissements hydrothérapiques de Paris.

Sa qualité de professeur de notre université de Québec lui a fait ouvrir toutes grandes les portes de ces célèbres institutions et une lettre particulière nous apprend qu'il a reçu surtout un accueil des plus cordiaux de la part du directeur de l'établissement hydrothérapique d'Anteuil, établissement qui est fréquenté, comme on le sait, par les membres des familles princières de l'Europe.

M. le Dr Broche a commencé également à suivre le climat de la Salpêtrière pour les maladies nerveuses et celle du Dr Apostoli pour les applications de l'électricité à la cure des mêmes maladies.

Vol avec effraction

CHEZ LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

HABILE ARRESTATION

Depuis un couple de mois, les Frères de l'école du Sacré-Cœur, St-Roch, ont été victimes de vols répétés dont ils ne pouvaient découvrir l'auteur.

Avant hier la nuit, un autre vol a été perpétré dans des conditions particulières, qui indiquent que le voleur connaît parfaitement les étreintes de la maison.

Le voleur est entré par un soupirail, est monté à l'entresol et a pénétré dans l'appartement qui sert de bibliothèque en cassant une vitre pour lever le pêne de la porte. Il s'est dirigé tout droit vers un armoire contenant des livres et en a retiré un certain nombre.

Un jeune couple a reçu une grêle d'objets pénétrants en descendant le Petit escalier de la Côte d'Abraham mardi soir.

On attend prochainement à la Citadelle la visite du Dr Bergen, chirurgien général de la milice canadienne, en tournée officielle. Nous espérons que le docteur aura plus d'une amélioration à suggérer.

La meche qui servait à l'éclairer, a été dérobée, communiqué le feu au pupitre.

Dans le compartiment défoncé il n'y avait que \$2.50, mais le voisin contournant plusieurs fois la porte, a pu saisir le voleur.

Édrayé par les réticences de différents citoyens, la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, etc. Au-dessus de chaque compartiment il y a un interstice genre trou par lequel le voleur essaya de tout tirer l'argent au moyen de crochets.

Le voleur n'a pu réussir, le voleur se rendit à la cuisine où il fut saisi par un domestique qui l'enferma l'un des compartiments.

La meche qui servait à l'éclairer, a été dérobée, communiqué le feu au pupitre.

Dans le compartiment défoncé il n'y avait que \$2.50, mais le voisin contournant plusieurs fois la porte, a pu saisir le voleur.

Édrayé par les réticences de différents citoyens, la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, etc. Au-dessus de chaque compartiment il y a un interstice genre trou par lequel le voleur essaya de tout tirer l'argent au moyen de crochets.

Le voleur n'a pu réussir, le voleur se rendit à la cuisine où il fut saisi par un domestique qui l'enferma l'un des compartiments.

La meche qui servait à l'éclairer, a été dérobée, communiqué le feu au pupitre.

Dans le compartiment défoncé il n'y avait que \$2.50, mais le voisin contournant plusieurs fois la porte, a pu saisir le voleur.

Édrayé par les réticences de différents citoyens, la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, etc. Au-dessus de chaque compartiment il y a un interstice genre trou par lequel le voleur essaya de tout tirer l'argent au moyen de crochets.

Le voleur n'a pu réussir, le voleur se rendit à la cuisine où il fut saisi par un domestique qui l'enferma l'un des compartiments.

La meche qui servait à l'éclairer, a été dérobée, communiqué le feu au pupitre.

Dans le compartiment défoncé il n'y avait que \$2.50, mais le voisin contournant plusieurs fois la porte, a pu saisir le voleur.

Édrayé par les réticences de différents citoyens, la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, etc. Au-dessus de chaque compartiment il y a un interstice genre trou par lequel le voleur essaya de tout tirer l'argent au moyen de crochets.

Le voleur n'a pu réussir, le voleur se rendit à la cuisine où il fut saisi par un domestique qui l'enferma l'un des compartiments.

La meche qui servait à l'éclairer, a été dérobée, communiqué le feu au pupitre.

Dans le compartiment défoncé il n'y avait que \$2.50, mais le voisin contournant plusieurs fois la porte, a pu saisir le voleur.

Édrayé par les réticences de différents citoyens, la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, etc. Au-dessus de chaque compartiment il y a un interstice genre trou par lequel le voleur essaya de tout tirer l'argent au moyen de crochets.

Le voleur n'a pu réussir, le voleur se rendit à la cuisine où il fut saisi par un domestique qui l'enferma l'un des compartiments.

La meche qui servait à l'éclairer, a été dérobée, communiqué le feu au pupitre.

Dans le compartiment défoncé il n'y avait que \$2.50, mais le voisin contournant plusieurs fois la porte, a pu saisir le voleur.

Édrayé par les réticences de différents citoyens, la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, etc. Au-dessus de chaque compartiment il y a un interstice genre trou par lequel le voleur essaya de tout tirer l'argent au moyen de crochets.

Le voleur n'a pu réussir, le voleur se rendit à la cuisine où il fut saisi par un domestique qui l'enferma l'un des compartiments.

La meche qui servait à l'éclairer, a été dérobée, communiqué le feu au pupitre.

Dans le compartiment défoncé il n'y avait que \$2.50, mais le voisin contournant plusieurs fois la porte, a pu saisir le voleur.

Édrayé par les réticences de différents citoyens, la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, etc. Au-dessus de chaque compartiment il y a un interstice genre trou par lequel le voleur essaya de tout tirer l'argent au moyen de crochets.

Le voleur n'a pu réussir, le voleur se rendit à la cuisine où il fut saisi par un domestique qui l'enferma l'un des compartiments.

La meche qui servait à l'éclairer, a été dérobée, communiqué le feu au pupitre.

Dans le compartiment défoncé il n'y avait que \$2.50, mais le voisin contournant plusieurs fois la porte, a pu saisir le voleur.

Édrayé par les réticences de différents citoyens, la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, etc. Au-dessus de chaque compartiment il y a un interstice genre trou par lequel le voleur essaya de tout tirer l'argent au moyen de crochets.

Le voleur n'a pu réussir, le voleur se rendit à la cuisine où il fut saisi par un domestique qui l'enferma l'un des compartiments.

La meche qui servait à l'éclairer, a été dérobée, communiqué le feu au pupitre.

Dans le compartiment défoncé il n'y avait que \$2.50, mais le voisin contournant plusieurs fois la porte, a pu saisir le voleur.

Édrayé par les réticences de différents citoyens, la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, etc. Au-dessus de chaque compartiment il y a un interstice genre trou par lequel le voleur essaya de tout tirer l'argent au moyen de crochets.

Le voleur n'a pu réussir, le voleur se rendit à la cuisine où il fut saisi par un domestique qui l'enferma l'un des compartiments.

La meche qui servait à l'éclairer, a été dérobée, communiqué le feu au pupitre.

Dans le compartiment défoncé il n'y avait que \$2.50, mais le voisin contournant plusieurs fois la porte, a pu saisir le voleur.

Édrayé par les réticences de différents citoyens, la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, etc. Au-dessus de chaque compartiment il y a un interstice genre trou par lequel le voleur essaya de tout tirer l'argent au moyen de crochets.

Le voleur n'a pu réussir, le voleur se rendit à la cuisine où il fut saisi par un domestique qui l'enferma l'un des compartiments.

La meche qui servait à l'éclairer, a été dérobée, communiqué le feu au pupitre.

Dans le compartiment défoncé il n'y avait que \$2.50, mais le voisin contournant plusieurs fois la porte, a pu saisir le voleur.

Édrayé par les réticences de différents citoyens, la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, etc. Au-dessus de chaque compartiment il y a un interstice genre trou par lequel le voleur essaya de tout tirer l'argent au moyen de crochets.

Le voleur n'a pu réussir, le voleur se rendit à la cuisine où il fut saisi par un domestique qui l'enferma l'un des compartiments.

La meche qui servait à l'éclairer, a été dérobée, communiqué le feu au pupitre.

Dans le compartiment défoncé il n'y avait que \$2.50, mais le voisin contournant plusieurs fois la porte, a pu saisir le voleur.

Petites notes

La compagnie No 2 de l'Artillerie de la milice a commencé hier ses exercices annuels.

—Le Caroline partira à 7 h. 30 demain pour le Saguenay.

—L'honorable juge Blanchet présidera le prochain terme de la Cour Criminelle.

—Un enquêteur vient sur les restes de l'infanterie Souley, le coroner a rendu le verdict suivant : suicide dans un moment d'aliénation mentale.

—Il y a six candidats de ce district aux examens préliminaires à l'étude de la médecine du Collège des médecins et chirurgiens qui commenceront aujourd'hui.

—Le feu s'est déclaré hier après-midi dans une pile de charbon sur le quai Crawford. La pompe du poste No 4 a réussi à noyer le foyer en un couple d'heures.

—Un jeune couple a reçu une grêle d'objets pénétrants en descendant le Petit escalier de la Côte d'Abraham mardi soir.

—On attend prochainement à la Citadelle la visite du Dr Bergen, chirurgien général de la milice canadienne, en tournée officielle. Nous espérons que le docteur aura plus d'une amélioration à suggérer.

Calligraphie

L'adresse française présentée à Son Excellence Lord Aberdeen hier à l'Académie Commerciale a été superbement enluminée et ornée par M. J. Arthur Gosselin, fils de M. J. B. Gosselin, employé civil.

—L'adresse anglaise a été écrite par M. Nap. Hudson.

Tous deux ont été diplômés à la dernière exposition provinciale de Québec.

Q. A. A. A.

Le concert promouvé qui doit avoir lieu samedi au Q. A. A. promet d'être un grand succès. La fanfare de la Batterie sera présente. Il y aura deux courses pour le championnat d'un mille et d'un quart de mille, qui promettront d'être vivement contestés. Thomson et Gower se sont déjà inscrits pour la course d'un mille ; ce sera la dernière avant le concours pour le championnat canadien à Montréal.